



ENTRE TERRE ET CIEL

Commune d'UZEIN
Arrêté n° 2026-012

ARRÊTÉ MUNICIPAL

—
Portant réglementation de circulation sur la voie :
149 Chemin Newport à UZEIN.

Le Maire de la Commune d'UZEIN

Vu le Code de la Route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et Régions,

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Considérant qu'en raison de la livraison d'un poste de distribution publique de type PAC, il convient de réglementer la circulation sur la voie : 149 Chemin Newport à UZEIN,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le 13 mars 2026, la circulation sera interdite, sur la voie suivante :

149 Chemin de Newport à UZEIN.

ARTICLE 2 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par panneaux réglementaires conformes à la signalisation des routes, et mise en place sous la responsabilité de ENEDIS, 13 rue Faraday, 64000 PAU, de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de Serres-Castet,
- M. FUMAT Julien, ENEDIS, 13 rue Faraday, 64000 PAU,
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Il sera en outre affiché aux endroits habituels.

Fait à UZEIN, le 3 mars 2026.

Le Maire, Éric CASTET.

